

**Ministère de la Région de Bruxelles-  
Capitale**

**A.A.T.L. – D.U.**

**Monsieur André VITAL**

**Fonctionnaire délégué**

C.C.N. - Rue du Progrès, 80 / bte 1

**B – 1035 BRUXELLES**

Bruxelles, le

Réf DU : 01/pfu/224486

Réf DMS : ED/2003-0022/032009-014 PU

Réf CRMS : AVL/KD/AND-3.14/s.454

Annexe : 1 dossier

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

Objet : ANDERLECHT. Parc Central – rue Brune / rue du Village.

Réaménagement de l'espace public bordant le parc et d'une partie du parc.

**Avis conforme** (*Dossier traité par Mme C. Defosse – D.U. et M. E. Demelenne – D.M.S.*)

En réponse à votre lettre du 27 mars 2009, en référence, reçue le 1<sup>er</sup> avril, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 1<sup>er</sup> avril 2009, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis un avis conforme favorable sous réserve.

La demande porte sur le réaménagement de la rue du Village et de la rue Brune, dans le cadre du contrat de quartier Wayez-Aumale (AG 15/12/2005). Les deux rues concernées par le projet bordent le Parc Central à Anderlecht, inscrit sur la liste de sauvegarde (AG 26/03/1998), et qui jouxte le jardin de la maison d'Erasmus (également inscrit sur la liste de sauvegarde).

Une petite partie du projet est comprise dans le parc Central qui fait, par ailleurs, l'objet d'un projet de restauration globale.

Le but du projet vise à redéfinir les abords du parc, en empêchant les véhicules de se parquer sur les espaces en dolomie. Le stationnement de ces véhicules sous les couronnes des arbres existants fragilise, en effet, les racines des arbres plantés en bordure du parc. Les emplacements de la rue du Village, au pied des érables sycomores, seraient supprimés et ceux dans la rue Brune seraient déplacés dans deux nouvelles zones de stationnement qui seraient créées de part et d'autre de la voirie. Le nombre total des emplacements passerait de 57 à 45.

Le projet prévoit également, dans la rue Brune, la construction d'une rampe d'accès pour PMR, à l'entrée nord-ouest du parc, ainsi qu'un escalier en forme de gradins en pierre bleue.

Une demande d'abattage de 7 cerisiers du Japon (*Prunus Kanzan*) est également jointe au dossier.

La CRMS, qui estime que le projet devrait contribuer à améliorer la situation des abords immédiats du parc Central, attire toutefois l'attention sur les points suivants :

- Les deux bulles à verre et l'urne à vêtements, qui existent actuellement à l'angle de la rue du Village et de la rue du Drapeau, seraient déplacées pour dégager l'entrée du parc et libérer la perspective vers la Collégiale Saints-Pierre et Guidon. Une nouvelle bulle à verre serait toutefois enterrée dans le trottoir, plus à droite de l'entrée.

De manière générale, la CRMS demande de ne pas encombrer les trottoirs et de regrouper les équipements publics (bulles à verre, stations vélos, etc.) dans les zones de stationnement pour maintenir l'espace public accessible aux piétons.

***Dans le cas présent, la Commission demande d'éloigner la bulle à verre et l'urne à vêtements de l'entrée et de les implanter dans la zone de stationnement de la rue du Drapeau.***

- L'autre remarque de la CRMS porte sur la construction de la rampe PMR qui est prévue à l'entrée nord-ouest du parc, rue Brune. L'aménagement de cette rampe, qui est prévue avec une pente de 7%, s'avère, en effet, inadapté tant aux PMR qu'à la configuration des lieux. Une pente plus douce, qui tiendrait compte du relief actuel du parc, conviendrait davantage tout en répondant aux besoins des personnes à mobilité réduite.

***La Commission demande de revoir cette intervention et de l'inclure dans le projet de restauration globale du parc.***

- La CRMS n'émet pas d'objection sur l'abattage des 7 cerisiers du Japon (rue Brune).

***Par conséquent, la CRMS émet un avis conforme favorable sous réserve des remarques formulées ci-dessus.***

***Elle encourage, par ailleurs, la Commune à poursuivre la réflexion qu'elle a entamée il y a quelques mois concernant la restauration du parc. Menée avec les différents acteurs concernés (DMS, DU, CRMS, auteurs de projet), cette réflexion devrait déboucher sur un projet global dans les meilleurs délais.***

Veillez agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué, l'expression de nos meilleurs sentiments.

A. VAN LOO  
Secrétaire

G. VANDERHULST  
Président f.f.

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S. (M. E. Demelenne).